

**Tarifs Réglementés de GAZ NATUREL au 01 janvier 2023 (barème gelé)**

Tarifs	&	consommation annuelle indicative	HORS TVA HORS CTA		
			prix par kWh en c€	Abonnement mensuel                      annuel en €	
Base	Cuisine	jusqu'à 1000 kWh	13,280	5,08	60,96
B0	Cuisine et eau chaude	de 1000 à 4000 kWh	10,110	6,50	78,00
B1	Chauffage individuel avec ou sans eau chaude et/ou cuisine	de 4000 à 30000 kWh	7,830	16,52	198,24
B2i	Chauffage et/ou eau chaude dans chaufferies moyennes*	de 30000 jusqu'à 150 000 kWh	7,810	16,52	198,24

Le seuil est modifié au 1er juillet 2022

Le seuil est modifié au 1er juillet 2022

La loi énergie climat (LEC), promulguée le 8 novembre 2019, prévoit de mettre fin aux tarifs réglementés de vente de gaz, ainsi ces tarifs ne sont plus proposées pour les nouveaux contrat.

Ce barème a été validé par la délibération CRE n°2022-360 et officialisée au JORF dans le cadre du plafonnement instauré par la loi de finance 2023.

\* hors consommateurs soumis à la loi de consommation du 17 mars 2014  
Tarifs hors toutes taxes et contributions